

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille dix-sept, le quinze mars,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Bailly-Maitre Florian, Coincenot Yves, Drezet Stéphanie, Garitan Marie-Françoise, Guillemain Annie, Hego Philippe, Lalorcey Lucie, Lombardot Damien, Migard Patrick, Mr Rolland Michel, Sanchez Joseph, Smagghe Philippe.

Excusés : Bole Alexandre, Guelle Rachel.

Absents :

Mme Drezet Stéphanie a été nommée **secrétaire de séance**.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2016

Le Compte Administratif 2016 présenté par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.
Le Compte De Gestion 2016 du trésorier est adopté à l'unanimité.

Dépenses de fonctionnement : 326 210,11 €
Recettes de fonctionnement : 377 940,96 €
Excédent de l'exercice : 51 730,85 €

Dépenses d'investissement : 214 364,75 €
Recettes d'investissement : 288 821,06 €
Excédent de l'exercice : 74 456,31 €

Ainsi l'excédent cumulé en fonctionnement s'élève à 302 722,89 €
Et l'excédent cumulé en investissement s'élève à 113 455,51 €

Sachant que les Restes A Réaliser (projet RD 228) s'élèvent à 249 500 €

L'affectation du résultat est répartie comme suit :

- Au **R001** (investissement) : **113 455,51**
- Au **1068/10** (investissement) : **136 044,49 €**
- Au **R002** (fonctionnement) : **166 678,48 €**

Adopté à l'unanimité.

Validation projet déploiement fibre

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique dans le Jura, la commune de Salans a opté pour la montée en débit.

La commune accepte la répartition de la charge telle que proposée à savoir : 230 euros par foyer répartis aux 2/3 pour la commune et 1/3 pour la Communauté de Commune Jura Nord.

Adopté avec 11 voix, une abstention.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Renouvellement de l'éclairage public 4^{ème} tranche

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire concernant la nécessité de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant « renouvellement matériel vétuste 4^{ème} tranche », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le programme d'éclairage public présenté par le SIDEC à hauteur de 13 524,53 € TTC, dont une participation financière du SIDEC de 50%.

La part restant à la charge de la commune sera donc de 6 762,27 € ; le Conseil Municipal autorise le Maire à demander au SIDEC la réalisation de cette tranche de travaux.

Adopté à l'unanimité.

Coupes de bois / affouage 2017

Sur proposition de l'O.N.F. et après avoir ouï Mr Yves Coincenot sur le sujet, le Conseil Municipal se prononce sur l'affouage et les coupes de bois à prévoir sur 2017.

Adopté à l'unanimité.

Aide financière sortie pédagogique

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet et après approbation des membres de la Commission d'Action Sociale, le Conseil Municipal décide d'allouer une aide financière à un élève de l'école primaire afin de lui permettre de participer à une sortie pédagogique.

Le montant de cette aide sera de 40 euros.

Adopté à l'unanimité.

Adhésion au souvenir français

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 50 euros pour l'année 2017 et d'autoriser la duplication des documents à destination des adhérents du Souvenir Français, ce qui représente 1 000 photocopies par an.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

Philippe Smagghe